

raient croire que l'Etat prend sur soi de veiller sur le sort des familles et que pour cette raison les parents se croiraient plus ou moins tenus d'y veiller eux-mêmes. Est-ce bien là l'orientation que vous voulez voir donner à votre pensée? —R. Certainement, c'est à peu près ce que j'entends. Je pensais que ce serait là les encourager à ne plus préparer l'avenir; en fait, non seulement ce serait les encourager dans cette voie, mais je suis personnellement d'avis qu'une telle politique rendrait très difficile au jeune homme la tâche de se créer un foyer pour lui-même avant qu'il n'ait songé à ce qu'entraîne l'entretien d'une famille. Il ne me semble nullement que ce soit un mal sans contrepartie que nos jeunes gens songent à exiger des conditions de vie plus favorables avant que de se marier et de prendre sur leurs épaules les responsabilités de l'entretien d'une famille. Tout naturellement, je prétends que l'on devrait leur donner tout l'encouragement possible pour parvenir à ces meilleurs conditions de vie plutôt que de venir leur dire de n'avoir pas à se tourmenter à ce sujet, l'Etat prenant la chose à son compte. Vous ne ferez que contribuer à tourner la manivelle. Dois-je compter avoir répondu au point à votre question?

*M. Woodsworth:*

Q. Vous avez affirmé, monsieur Mills, que les allocations familiales constitueraient une intrusion injustifiée dans les chances et les initiatives individuels des jeunes gens? Me permettez-vous de vous rappeler que l'on a avancé les mêmes raisons pour s'opposer à l'enseignement gratuit?—R. Je vous répondrai ceci que nombre d'intrusions dans la vie des individus sont justifiées. Je ne conçois aucune forme de liberté qui ne souffre pas d'intrusion à l'avantage du reste de la société. Dans le cas qui nous occupe, je fais tout le cas voulu de l'initiative individuelle; j'apprécie comme il convient le droit et la liberté que possède un chacun de décider par soi-même s'il doit dépenser son revenu ou l'économiser, s'il doit s'acheter une automobile ou songer à se mettre en ménage et fonder une famille. Si l'Etat ou un groupement patronal quelconque venait lui dire: "L'argent que vous allez avoir en mains devra, en tout ou pour le moins en partie, être mis de côté, ce qui vous permettra, le jour où vous fonderez un foyer, de posséder un fonds appelé à servir à l'entretien des enfants au fur et à mesure qu'il en viendra", voilà ce que j'appellerais une intrusion injustifiée dans la conduite des affaires de l'individu.

Q. Vous avez toujours repoussé les palliatifs; or j'ai idée que les organismes sociaux sont la plupart du temps occupés à appliquer des palliatifs?—R. C'est exact; toutefois, ces organismes sociaux ne se font certainement pas l'idée que leur tâche consiste essentiellement à tendre vers la justification ou la possibilité d'une situation générale ou normale qui pêche par quelque côté. Nous faisons tout le nécessaire pour redresser un état de choses qui n'est pas droit. Nous nous acquittons de ce soin bien faiblement, mais au mieux de nos capacités.

Q. Vous craignez que les allocations familiales ne tendent à dégager la main-d'œuvre industrielle de ses responsabilités; mais n'est-ce pas là au contraire lui faire sentir plus fortement ses devoirs?—R. Ce n'est pas mon avis, voilà ce que j'ai à dire.

*M. Plunkett:*

Q. Arriverait-on à dégager l'industrie du sens de ses responsabilités en lui imposant des taxes comme font certains pays d'Europe?—R. Comme je les vois, les choses se présentent comme ceci: d'un côté, les célibataires et les ménages sans enfants, de l'autre les couples avec enfants. La proposition, sous quelque forme qu'elle se présente, trouverait certains individus gagnant assez pour vivre convenablement, chose que nous voudrions voir appliquer à tous les travailleurs parce qu'ils sont travailleurs, aussi parce que ce sont des chefs de familles en puissance et en droit; mais ce projet enlèverait quelque chose aux familles sans